ARCHIVES
Pas de Calais
Le Département

FEUILLET

Le présent registre destiné aux Actes de Mariages, dans la commune de Blangerval arrondissement de St-Pol, pour l'année mil neuf cent neuf, lequel contient deux feuillets, a été coté par premier et dernier, et paraphé sur chaque feuillet, par nous, Président du Tribunal de première instance, conformément à l'article 41 du Code Civil.

Fait à St-Pol, au Palais de Justice, le 9 Xbre mil neuf cent huit.

N° 1

Lecoutre
Léon Emile Joseph
majeur - neuf
et
Andrieux
Angèle Henriette Marie Josèphe
majeure - Célibataire

L'an mil neuf cent neuf, le seize octobre, à neuf heures du matin, heure légale, en la mairie et par devant nous Larivière Julien, maire et officier de l'Etat civil de la commune de Blangerval, canton et arrondissement de Saint Pol, département du Pas de Calais, ont comparu publiquement Lecoutre Léon Emile Joseph, âgé de trente-six ans ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'il nous a présenté, instituteur domicilié à Blangerval, fils majeur de Lecoutre Désiré décédé à Desvres le quatorze Juillet mil huit cent quatre vingt un suivant la justification qui nous a été faite par la représentation de son acte de décès et de Duval Zélie, âgée de soixante ans, sans profession, domiciliée à Samer, présente et consentante, veuf de Lengagne Eugénie Adèle Augustine comme il appert par l'acte de décès dressé à Desvres le dix Avril mil neuf cent deux, d'une part

Et Andrieux Angèle Henriette Marie Josèphe âgée de trente ans et neuf mois, cultivatrice, née à Blangerval le vingt-quatre Janvier mil huit cent soixante-dix neuf ainsi qu'il résulte des registres de cette commune, domiciliée à Blangerval, fille majeure de Andrieux Alexandre décédé à Blangerval le sept Mars mil neuf cent huit ainsi qu'il résulte des registres de cette commune et de Damiens Célina, âgée de soixante et onze ans, épicière, demeurant à Blangerval ici présente et consentante, d'autre part ;

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont la publication a été faite devant la

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Pas-de-Calais - Date d'édition : 24/02/2021

ARCHIVES
Pas de Calais
Le Département

principale porte de la maison commune de Blangerval les dimanche trois et dix du présent mois d' octobre de l' année mil neuf cent neuf à l' heure de midi, heure légale, ainsi qu'il appert du registre des publications. Sur notre interpellation les futurs épouse et Duval Zélie et Damiens Célina ont déclaré que leur contrat de mariage a été reçu le douze octobre mil neuf cent neuf par maître Joseph François Liénart notaire à la résidence de Saint-Pol, canton et arrondissement dudit St Pol.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à la réquisition des futurs épouse, lecture faite tant des actes représentés qui demeureront annexés au présent, après avoir été signés par les parties et par nous, que du chapitre six du titre du Code civil intitulé: Du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la Loi que le sieur Lecoutre Léon Emile Joseph et la demoiselle Andrieux Angèle Henriette Marie Joséphe sont unis par le mariage.

La dite Andrieux Angèle Henriette Marie Joséphe nous a déclaré qu'antérieurement à son présent mariage il est issu d' elle un enfant du sexe féminin qui a été inscrit le cinq mai mil neuf cent un sur les registres de la commune de Blangerval, sous les noms de Marie Thérèse Henriette Joséphe qu'elle reconnaît comme sa fille d'après l'acte annexé au présent.

De quoi nous avons dressé acte, en présence de demoiselle Lecoutre Marie, âgée de trente sept ans directrice d'école à Samer, sœur du contractant, de Lecoutre Georges Charles, âgé de trente trois ans ajusteur mécanicien domicilié à Desvres frère du contractant, Andrieux Aimé âgé de trente huit ans domicilié à Conchy frère de la contractante et Samier Ernest âgé de soixante quatre domicilié à Blangerval ami de la contractante, tous deux cultivateurs

Et ont les parties contractantes, comparants et témoins signé avec nous le présent acte, après lecture. Laurière

Lecoutre Charles — Andrieux Aimé — Damiens

Lecoutre — Angèle Andrieux — Z. Duval — Gaspier — M. Lecoutre

2 et dernier — FEUILLET

Clos et arrêté le présent Registre aux actes de Mariages contenant un acte, par Nous, Larivière Julien, Maire, officier de l'état-civil de la commune de Blangerval, ce trente et un décembre mil neuf cent neuf. Larivière

Table alphabétique des actes de Mariages pour 1909.

Nos d'ordre	Noms et Prénoms des époux	Date du mariage
1	Lecoutre Léon Emile Joseph Andrieux Angèle Henriette Marie Joséphe	16 octobre

Certifié exacte la présente table alphabétique par Nous, Maire, soussigné.
A Blangerval le 8 janvier 1910. Larivière

PAS DE CALAIS MAIRIE BLANGERVAL

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Pas-de-Calais - Date d'édition : 24/02/2021